

02.11.2001 - 08:16 Uhr

Longueur maximale des camions au San Bernardino, Grand Saint-Bernard et Simplon

Altdorf (ots) -

Après les accidents du San Bernardino, un trafic poids lourds illimité n'est plus acceptable. L'Initiative des Alpes demande donc que le trafic sur les passages alpins soit soumis à des limitations dans le but d'augmenter la sécurité. Au col du Gothard, une interdiction pour les trains routiers et les semi-remorques est entrée en vigueur aujourd'hui déjà.

La déviation du trafic du Gothard sur le San Bernardino (altitude 1600 m), le Grand Saint-Bernard (1900 m) et le Simplon (2000 m) est irresponsable. Les routes sont raides, les virages serrés, et l'équipement de sécurité des tunnels du San Bernardino et du Grand Saint-Bernard est bien inférieur à celui du Gothard. Les usagers de la route et les habitants des vallées deviennent ainsi les otages du trafic poids lourds. Les accidents graves et répétés de l'A13 sont un avertissement suffisant. Si nous ne voulons pas provoquer une nouvelle catastrophe, nous devons restreindre le trafic poids lourds sur ces voies alpestres.

L'Initiative des Alpes, s'appuyant sur l'article 3 de la Loi sur la circulation routière et l'article 1 de l'Ordonnance concernant les routes de grand transit, appelle les cantons touchés à ne permettre le passage qu'aux camions dont la longueur et la largeur maximales sont, respectivement, de 12 mètres et de 2,5 mètres. De cette façon, les trains routiers et les semi-remorques, qui représentent le plus grand danger, seront écartés.

Cette réglementation correspond essentiellement à celle en vigueur actuellement au col du Gothard, où seuls les camion en solo sont permis. Au contraire d'un contingentement ou d'une distance minimale entre les véhicules dans un tunnel, les entreprises de transport connaissent ainsi d'avance quels véhicules peuvent passer ou pas. La recherche de places de parcage en cas de bouchon devient caduque. L'approvisionnement du Tessin est garanti. Le ferroutage est à disposition du restant des poids lourds. Les restrictions ne contredisent pas le droit international, les routes restant ouvertes. Comme les véhicules domestiques sont aussi soumis à ces règles, celles-ci ne sont pas discriminatoires.

Contact:

Patrice Mugny,
tél. +41 79 637 77 38.